

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

---

REFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 356

présenté par  
M. Bompard, Mme Maximi et Mme Nosbé  
à l'amendement n° 62 de Mme Voynet

-----

## APRÈS L'ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.